



BNSSA

BREVET NATIONAL DE SÉCURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

Formation initiale

CONDITIONS D'ADMISSION

La formation BNSSA est ouverte à toute personne (à partir de 16 ans) y compris les Personnes en Situation d'Handicap (PSH). Être titulaire du PSE1 le jour de l'examen. Être âgé de 17ans ou être émancipé pour l'examen. Satisfaire aux conditions requises dans le certificat médical.

OBJECTIFS

La formation BNSSA permet aux stagiaires d'acquérir les compétences nécessaires pour :

- › Connaître les réglementations nautiques et professionnelles
- › Développer des aptitudes physiques en natation ainsi que des compétences de sauveteur aquatique.

PROGRAMME

- › 100m combiné sauvetage
- › 250 palmes masque tuba
- › Action du sauveteur sur le noyé
- › QCM réglementation / Secourisme

FORMULES

La formation BNSSA peut se déroulé sur 2 formules aux choix :

Classique :

- › A partir d'Octobre jusqu'à Mai
- › Les mercredis de 19H à 21H (hors vacances scolaires)

44H de natation + 10H de réglementation

- › Au Centre nautique de Chassieu

Intensive

- › Sur 7 jours dont le PSE1
- › Une semaine consécutive

12H de natation + 10H de réglementation + 40H de PSE1

- › A la piscine d'Oullins



Durée

En fonction de la formule



Lieu

En fonction de la formule



Participants

2 à 12 stagiaires



Taux de réussite

84 %

01/09/2020

au

30/06/21



Personne en situation d'handicap

Contactez-nous



Satisfaction client

94 %

01/09/2020

au

30/06/21

TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

- › **Évaluation diagnostique** : afin de faire le point sur le niveau du participant
- › **Démonstrations pratiques et apprentissages** : pour acquérir les connaissances nécessaires à la réalisation des objectifs
- › **Cas concrets** : pour appliquer les connaissances acquises dans un environnement recréé et montrer ainsi l'atteinte de l'objectif pédagogique

ÉVALUATION

*À l'issue de la formation, un examen est organisé, chaque participant doit valider les quatre épreuves citées dans le programme. Dans certains cas, il peut être proposé une journée de rattrapage. Le BNSSA sera délivré aux candidats majeur (ou émancipé).

NB : Le diplôme du BNSSA à une validité de 5 années, au delà le participant doit suivre une formation continue BNSSA afin de prolonger de 5 années supplémentaires son diplôme.

Cliquer pour faire défiler les photos



CONTACTEZ-NOUS